



Exclusivité partenariale

**Membres de l'Association québécoises des
informaticiennes et informaticiens indépendants (AQII)**

Des conseils pour vos objectifs personnels qui tiennent compte de ceux de votre entreprise.

Corporatif

- Forfait bancaire entreprise offert pendant un (1) an. Jusqu'à 480\$ de remise.[1] [2]
- Trousse de chèques de bienvenue «L'indispensable» offerte. Valeur de 200\$. [3]
- Solution Carte de crédit Solutions Libre Affaires + Marge de crédit. [4]
- Frais d'ouverture et de fermeture de service de paie offerts pour la première année avec Employeur D. Frais récurrents couverts jusqu'à 250 \$. [2] [5]
- Point de contact personnalisé. Conseils pour vos objectifs personnels et ceux de votre entreprise.[6]
- Obtenez une consultation d'orientation avec un.e avocat.e fiscaliste pour optimiser votre stratégie fiscale.
- Un (1) mois GRATUIT de Marketing Express : l'IA gère vos réseaux sociaux + session d'accueil + banque d'images Tech ! [7]
- Accès au calendrier de midi conférence exclusifs aux membres entreprises.
- Accès à des événements de réseautage et de maillage d'affaires exclusifs aux membres.

Personne

- Forfait bancaire personnel transactions illimités offert pendant un (1) an. Jusqu'à 250\$ de remise. [2] [8]
- Solution Carte de crédit Desjardins + Marge de crédit à taux avantageux. [4]
- Offre Desjardins avantageuse pour les ingénieurs membres Génium 360. [9]
- Éligible au REER/CELI collectif offert en partenariat avec l'AQIII
- Assurances à tarifs exclusifs de groupe auto & habitation avec La Personnelle.
- Point de contact personnalisé. Conseils pour vos objectifs personnels et ceux de votre entreprise. [6]
- Accompagnement personnalisé en continu avec un conseiller en gestion de patrimoine. [6]
- Obtenez une consultation avec un expert en assurances de personnes, et démarrer en affaires du bon pied!
- Accès aux webinaires d'autogestion de vos investissements en bourse. [10]
- Accès au calendrier de midi conférences exclusifs aux membres clientèle en affaires.
- Accès à des événements de réseautage et de maillage exclusifs aux membres.

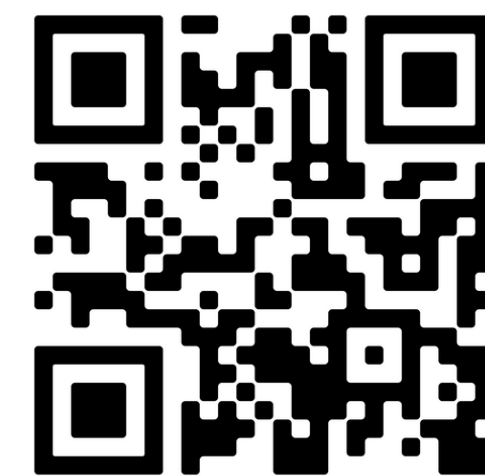
Conditions d'éligibilité

Les avantages consentis en vertu de cette offre ne peuvent être transférés ou cumulés à d'autres avantages de Desjardins et ne sont pas rétroactifs. L'offre peut être modifiée ou retirée en tout temps, sans préavis. Cette offre est exclusive aux membres de l'AQIII.

- [1] L'offre inclut le remboursement des frais mensuels d'un (1) forfait bancaire entreprise, jusqu'à un maximum de 480 \$ sur une période d'un an, basé sur un forfait à 40,00 \$ par mois. Ce remboursement couvre uniquement les frais du forfait bancaire, à l'exclusion des frais additionnels de transactions. Pour en bénéficier, l'entreprise doit ouvrir un compte bancaire entreprise auprès de Desjardins, et le membre doit détenir un compte personnel chez Desjardins, ces comptes devant être les comptes principaux des opérations. La remise en argent sera versée au plus tard dans un délai de trois (3) mois suivant l'ouverture du compte bancaire entreprise.
- [2] Service offert pour les nouvelles entreprises qui sont non-membre Desjardins qui souhaitent transférer leurs opérations chez Desjardins.
- [3] Offre non monnayable ni échangeable pour un produit ou une valeur équivalente si non réclamée.
- [4] Carte de crédit et marge de crédit octroyées sous réserve de l'approbation de crédit de Desjardins.
- [5] L'offre couvre les frais d'ouverture et de fermeture de service de paie pour la première année et inclut jusqu'à 250 \$ en frais récurrents. Cette offre est valable uniquement pour les services de paie offerts par Employeur D, et sous réserve de l'approbation et de l'éligibilité du membre. Tout montant excédant 250 \$ ou les frais liés à des services additionnels ne sont pas inclus. L'entreprise doit être membre de Desjardins et utiliser un compte entreprise et un compte personnel Desjardins comme comptes principaux pour ses opérations. Desjardins se réserve le droit de modifier ou de retirer cette offre sans préavis.
- [6] Pour bénéficier de ce privilège le membre doit satisfaire certains critères d'admissibilités déterminés par l'équipe clientèle en affaires de Desjardins Caisse des Technologies.
- [7] Ces services sont offerts par un tier partie. Desjardins ne peut être tenu responsable de tout préjudice, perte ou dommage qui pourrait résulter de l'utilisation de ces services spécifiques.
- [8] L'offre inclut le remboursement des frais mensuels d'un (1) forfait bancaire personnel, jusqu'à un maximum de 265 \$ sur une période d'un an, basé sur un forfait à 21,95 \$ par mois. Ce remboursement couvre uniquement les frais du forfait bancaire, à l'exclusion des frais additionnels de transactions. Pour en bénéficier, l'entreprise doit ouvrir un compte bancaire personnel auprès de Desjardins, et le membre doit détenir un compte entreprise chez Desjardins, ces comptes devant être les comptes principaux des opérations. La remise en argent sera versée au plus tard dans un délai de trois (3) mois suivant l'ouverture du compte bancaire entreprise.
- [9] Les avantages consentis en vertu de cette offre ne peuvent être transférés ou cumulés à d'autres avantages de Desjardins et ne sont pas rétroactifs. Si vous êtes membres Genium 360 et souhaitez bénéficier de l'offre aux ingénieurs, vous ne pouvez bénéficier de cette exclusivité partenariale concernant les produits Desjardins.
- [10] Desjardins n'assume aucune responsabilité quant aux décisions d'investissement prises par les utilisateurs. Contactez-nous pour connaître les modalités et savoir comment profiter de l'accès gratuit à Disnat Direct et Market-Q.



**La coopérative financière
dédiée à l'écosystème
technologique au Québec.**



Équipe clientèle Tech

Des conseils pour vos objectifs personnels, et ceux de votre entreprise.

Contactez-nous